

MODALITES DE REMBOURSEMENT DES ABONNEMENTS KICEO DANS LE CONTEXTE COVID-19 (mars à mai 2020)

	Mars 2020	Avril 2020	Mai 2020
-26 Annuel	<ol style="list-style-type: none"> 1. Non prélèvement des échéances d'avril et mai pour les abonnés en prélèvement mensuel 2. Pour les abonnés en paiement comptant : <ul style="list-style-type: none"> - chèque cadeau de 19 € (avril) ou de 38 € (avril et mai) en cas de réabonnement - non réabonnement : remboursement à produire en 2020 suite à demande, accompagnée du scan de l'abonnement (une demande par abonnement), adressée à sav.ctgmva@ratpdev.com 		
26-64 Annuel	<ol style="list-style-type: none"> 1. Non prélèvement des échéances d'avril et mai pour les abonnés en prélèvement mensuel 2. Pour les abonnés en paiement comptant : <ul style="list-style-type: none"> - chèque cadeau de 30,50 € (avril) ou de 61 € (avril et mai) en cas de réabonnement - non réabonnement : remboursement à produire en 2020 suite à demande, accompagnée du scan de l'abonnement (une demande par abonnement), adressée à sav.ctgmva@ratpdev.com 		
Scolaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Tarif 2020/2021 passant de 135 à 120 € pour le 1^{er} et le 2^{ème} enfant d'une même fratrie, de 65 à 50€ pour le 3^{ème} enfant, de 65 à 0€ pour le 4^{ème} enfant et les suivants 2. Facilités de circulation sur le réseau en juin 2020 en levant la contrainte de circulation avant 9h – à partir de 15h (= libre circulation) les lundis, mardis, jeudis et vendredis en accompagnement de la reprise des cours et des aménagements d'emplois du temps par les établissements scolaires 3. La Région, qui propose un titre équivalent sur le Morbihan, ne rembourse pas. 		